

[Spam] Enquête publique exploitation distillerie Saint Maximin

De: "Cécile GIACOMONI" <cecilegiaco@gmail.com>

08/01/2019 00:51

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Monsieur Le Commissaire enquêteur,

Nous avons appris mon mari et moi-même, tout à fait par hasard via les réseaux sociaux, qu'un projet d'exploitation de l'actuelle distillerie route de Barjols à SAINT MAXIMIN, après construction d'une station de traitement des effluents vinicoles, est en cours. Nous sommes voisins de ce projet puisque nous habitons seulement à 4 km de la distillerie, à SEILLONS-SOURCE-d'ARGENS.

Nous regrettons vraiment la façon dont ce dossier est apparu, très abruptement pendant les fêtes de fin d'année, alors que la fin de l'enquête publique est fixée au 22 janvier prochain. Un dossier ICPE qui semble avoir été monté depuis un certain temps par les futurs exploitants, demande à être étudié longuement et minutieusement au vu des conséquences liées à l'installation d'une telle usine.

Nous sommes très inquiets et totalement contre l'ouverture de cette station de traitement d'effluents vinicoles à cet endroit pour les raisons suivantes.

Tout d'abord parce qu'il ne s'agit pas de la simple ré-ouverture du site, autrefois en fonctionnement, mais de la construction d'une véritable station de traitement avec création de nombreux bassins, système d'aérobic, avec turbines bruyantes, chaudière avec méthane et autres procédés chimiques usant propane, gaz, nombreux produits chimiques CMR pour certains donc hautement dangereux pour la santé, tout cela dans le but de traiter des tonnes de déchets 5/7 jours, 24/24h !!! y compris les samedis en périodes de vendanges.

Des nuisances pires que celles dont il était question par le passé (beaucoup de gens s'en souviennent encore et peuvent en témoigner) vont de fait être générées. Autre que des odeurs pestilentielles rendant la vie des riverains dehors impossible, du bruit jour et nuit avec les turbines mais aussi la torchère qui crachera sa fumée dont on sait, par ailleurs, qu'elle ne rejettera pas que de simples particules de poussières inoffensives (CO2 à quel taux ? quels gaz pour brûler le biogaz ?), sachant que la filière du vin est l'une des plus consommatrices de pesticides, fongicides et autres produits phytosanitaires responsables de cancers, malformations et maladies chroniques.

Au delà de sa dangerosité par pollution atmosphérique disséminée avec le vent sur les communes de Saint-Maximin, Seillons et Ollières, cette torchère qui défigure déjà l'environnement malgré ce qui est annoté dans le projet (car aucun espace vert boisé alentour ne la cache) libèrera une fumée blanche épaisse masquant notre paysage et vue sur nos si belles montagnes du Mont Aurélien et de la Sainte Baume, très attractives et touristiques. Qui voudrait voir un tel spectacle de près ? Les gîtes et locations saisonnières seront impactés. C'est une nuisance qui aura des répercussions sur la fréquentation de nos communes concernées mais qui n'est pourtant pas abordée dans le projet.

Savez-vous que cette même plaine où stagnera cette fumée blanche entre Seillons et St Maximin, est baignée de lumière à chaque saison ? Que les photographes aiment immortaliser en merveilleux clichés la faune et la flore ? Et qu'aux beaux jours, nous y admirons toujours émerveillés des hérons près du ruisseau de la Meyronne en aval du ruisseau des Fontaines mais aussi des formations d'oies en migration dans le ciel de cette même plaine ? Avec le bruit, la fumée, la faune sera impactée. Et sans doute éradiquée alors que des espèces sont peut-être même protégées mais aucune étude n'a été menée ! Car l'exploitation de la distillerie rejettera comme précisé, ses eaux dans le ruisseau des Fontaines. Qu'en sera-t-il de la biodiversité aquatique ? Quelle sera la composition réelle de ces eaux usées ? et qu'arrivera-t-il si les fortes pluies (que nous connaissons bien dans cette région) viennent à faire déborder les bassins poussés à leur capacité maximale en période de vendange ? Car il n'est pas précisé non plus les limites de tonnages, il est question de recevoir les effluents d'autres départements "occasionnellement" en dehors de ceux de tout le Var, du 13 et du 84, mais cela veut dire quoi exactement ? Des études sur d'autres sites existants, comme la distillerie Douence de Saint-Genès-des Lombaud en Gironde, montrent que les rejets déversés dans les cours d'eau asphyxient les poissons et vivants. En aval de la Meyronne c'est le fleuve l'Argens qui sera impacté. La pollution atmosphérique comme terrestre et aquatique n'a pas de frontière, nous le savons bien.

Mon mari et moi-même, nous mettons à la place de ces habitants tout proche du site, et comprenons parfaitement leurs inquiétudes fondées quant aux nuisances sonores de ces camions en perpétuelle rotation, venus de toute la région PACA mais aussi des départements voisins. Les gaz d'échappements constitueront une pollution supplémentaire injuste que nous subirons tous. Le trafic accru induira des risques d'accidents de la circulation sur une route déjà bien engorgée d'habitude. Les risques et nuisances de l'exploitation de la distillerie de Saint Maximin par la société AZUR BIO-TRAITEMENT, sont complètement minimisés et ne tiennent pas compte de nombreux paramètres. En effet, le projet déposé stipule que la distillerie est située dans une zone de voisinage "industriel". Cette lecture topographique n'est pas réelle. Personne ne semble être venu constater sur place la réalité du terrain, présentée sur papier comme boisée et nécessitant défrichage. Le quartier autour de la distillerie est composé principalement d'habitations individuelles nombreuses, de commerces (Le Sentier Provençal, S.A.P.) ainsi que deux écoles, l'école de danse Marina Torrès et une d'enseignement scolaire Galilée. Ce sont donc bien des familles, des enfants, vivant au quotidien qui subiront les nuisances et pollutions directes. Nous n'avons pas encore parlé du problème de mouches énormes en grand nombre qui semble inévitable...

Ce projet va à l'encontre de principes de droit, notamment ceux adoptés par la Charte de l'environnement en 2004 qui prévoit que " [...] la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation; Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins [...]". Cette charte proclame dans son Article 1er que "Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé" et dans son Article 6 que : " Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social." Ce projet ne garantie absolument pas des conditions de vie satisfaisantes dans un environnement sain et en harmonie avec la nature, il ne traduit aucun avenir serein pour les générations présentes et futures, bien au contraire. Ne plus pouvoir ouvrir une fenêtre et profiter de sa terrasse définitivement, est non seulement une nuisance insupportable mais surtout une privation de droit de jouir pleinement et en toute quiétude de son lieu d'habitation. Nul doute que cela aura des répercussions sur la valeur immobilière de tout le secteur concerné par les nuisances citées. Pour ce qui est des odeurs, des articles sur des cas existants du même type d'usine font état d'impact à plus de 11 km à la ronde, alors que les tonnages traités sont bien moindres que ceux annoncés par AZUR BIO-TRAITEMENT. Notre village Seillons n'est qu'à 4 km...

Enfin, et tout aussi inquiétant, un tel site multipliera les risques d'explosions (car une grande quantité de méthane sera stocké), des problèmes d'incendie avec présence de produits chimiques, gaz dans une zone d'habitations proche. En cas d'accidents, quels seront les substances toxiques sous forme de fumées, de liquides ? et quelles seront les moyens mis en place pour palier à ce genre de pollution grave ? Nous ne voulons pas être exposés à de tels risques et craindre pour la santé de nos enfants au quotidien. Sinon, nous habiterions Fos ou Berre.

Alors, avant de rendre votre avis sur ce dossier Monsieur le Commissaire, nous vous demandons de vous posez une question. Imaginez que vous aviez le choix dès maintenant, entre installer votre demeure pour y voir grandir votre petite famille dans ce lotissement tout proche de la distillerie ou alors vous installer ailleurs dans une maison située dans un espace vert reculé, avec vue sur la Sainte Baume et l'horizon dégagé sur la nature. Que choisiriez-vous ?

Nous, habitants de Seillons, village surélevé et tourné directement vers les cheminées actuelles de la distillerie, avons choisi de vivre à la campagne pour le calme, la qualité de l'air et de la vie, le cadre avec ses paysages magnifiques. Nous ne voulons pas soumettre nos enfants aux risques de maladies graves comme des cancers, leucémies, problèmes respiratoires, dans un environnement anxiogène, dégradé par l'activité de cette station de traitement d'effluents. Nous sollicitons l'application du principe de précaution là où trop d'approximations sont évidentes tant sur le plan sanitaire qu'écologique.

Nous pensons que d'autres solutions existent, certes peut-être moins pratiques que de ré-utiliser et agrandir un site existant, pour implanter une activité qui pose un certain nombre de problèmes. Ces solutions sont à chercher dans des endroits peu fréquentés et loin d'habitations pour toutes les raisons que nous venons de vous exposer.

En souhaitant que ce courrier vous aide à faire pencher la balance du bon côté, à rendre un avis défavorable à ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

M. et Mme GIACOMONI, Résidents à SEILLONS SOURCE d'ARGENS, Quartier la Péade de la Mule



Garanti sans virus. www.avast.com